Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Colonne de soutien immeuble

Par montmartre11

J'ai dans mon appartement partie privative 2 colonnes qui font partie de la structure de l'immeuble, elles s'abîment est-ce que les réparations peuvent être prises en charge par la copropriété ?

Merci de votre réponse
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut signaler au syndic les dégradations.
Quelle est la date de construction ?
Pourquoi ces colonnes sont-elles abimées ?

Par montmartre11

Les colonnes datent de 1862 construction de l'immeuble, elles sont abîmées car l'appartement est au rez-de-chaussée oxydation par remontée d'humidité par capillarité.

Par yapasdequoi

Ces colonnes sont en métal ?
Avez-vous signalé le problème au syndic ?
PAr courrier RAR de préférence ?

Si vous ne faites rien, il ne se passera rien.

Par montmartre11

Les colonnes sont en fonte. Je vous remercie pour les informations je vais contacter mon syndic comme vous me l'avez indiqué.
Merci beaucoup pour les conseils